



Mariage à l'étranger de deux étrangers vivant en France

Par **AriRi**, le **24/05/2023** à **08:43**

Bonjour j'ai une question svp

Est ce que deux personnes de nationalité différente mais résidant en France peuvent se marier dans leur pays d'origine et faire en sorte que le mariage soit facilement reconnu en France. En effet tous nos parents sont encore dans notre pays et on aimerait vraiment être entourés d'eux tous.

Quelle serait la procédure pour faire reconnaître ce mariage en France et bénéficier des mêmes droits et avantages que si le mariage avait été célébré ici?

Par **amajuris**, le **24/05/2023** à **09:40**

Bonjour,

si les deux futurs mariés sont de nationalité différente, il sera difficile que chacun se marie dans son pays d'origine;

comme vous n'êtes pas de nationalité française, vous n'avez pas à transcrire votre mariage sur l'état-civil français, la preuve de votre mariage célébré à l'étranger est suffisante pour l'administration française;

salutations